



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels

Québec (418) 643-8210

Montréal (514) 873-3480

Ailleurs au Québec, en Ontario
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776

Télécopieur

Québec (418) 646-9251

Montréal (514) 873-5951

Québec, le 18 novembre 2004

À l'attention des professionnels de la santé

Changements relatifs à l'état de compte

Demande de remboursement à la personne assurée

Dû à l'informatisation du traitement des demandes de remboursement aux personnes assurées, des changements seront apportés à votre état de compte à compter du paiement du 19 novembre 2004. Ainsi, lorsque le montant autorisé par la Régie différera de celui demandé, il y aura ajustement automatique à votre état de compte. Deux types d'ajustements sont possibles :

- Un ajustement positif lorsque le montant payé par la personne assurée est inférieur à celui autorisé par la Régie
- Une récupération lorsque le montant payé par la personne assurée est supérieur à celui autorisé par la Régie.

Dans les deux cas, un code de transaction (TRA) 22 apparaîtra à votre état de compte vis-à-vis la demande de remboursement révisée dans la section « Demandes de remboursement à la personne assurée ». Veuillez noter que le libellé de ce code de transaction a été modifié pour le suivant :

- 22 - Demande de paiement **ou de remboursement** révisée par la Régie.

Disponibilité plus rapide des états de compte

À compter du paiement du 19 novembre 2004, les états de compte électroniques seront disponibles le vendredi matin, soit à la date du paiement.

Aucun changement n'est cependant apporté quant à la date de mise à la poste des états de compte en format papier.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Développeurs de logiciels de facturation et
Agences commerciales de traitement de données - Médecine